



Doc. 14248
25 janvier 2017

La nécessité de réformer les politiques migratoires européennes

Amendement¹ n° 8

Dans le projet de résolution, au paragraphe 7, deuxième phrase, remplacer le mot «conduit» par les mots suivants:

«peut conduire».

Déposé par:

SUTTER Petra, De, Belgique, SOC
BONET Sílvia Eloïsa, Andorre, SOC
FRIDEZ Pierre-Alain, Suisse, SOC
GROTH Annette, Allemagne, GUE
HEINRICH Gabriela, Allemagne, SOC
SANDBÆK Ulla, Danemark, GUE
STRIK Tineke, Pays-Bas, SOC

1. 2017 - Première partie de session

